

# Christophe POINSATTE

60 rue de Paris  
95 150 Taverny

130 bis avenue Charles de Gaulle  
92 250 Neuilly sur Seine

Tél. : +33 (0)6 32 28 09 75

Christophe.poinsatte@aura-conseil.fr

## **FONDATION CONDE**

Fondation reconnue d'utilité publique

Place Maurice Versepuy  
60 500 CHANTILLY

---

## **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2020

# **FONDATION CONDE**

Fondation reconnue d'utilité publique

Place Maurice Verspuy

60 500 CHANTILLY

---

## **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2020

---

Au Conseil d'Administration de la Fondation Condé,

### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la FONDATION CONDE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Fondation à la fin de cet exercice.

### **Fondement de l'opinion**

#### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

## **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d’audit dans le respect des règles d’indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2020 à la date d’émission de notre rapport.

## **Observation**

Sans remettre en cause l’opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Changement de méthodes comptables » de l’annexe des comptes annuels concernant l’application du règlement comptable ANC 2018-06 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Nous vous précisons que les états financiers qui vous sont présentés intègrent également les modifications requises par le nouveau règlement sur l’exercice précédent, contrairement au principe d’intangibilité du bilan d’ouverture.

Au regard des impacts, la Fondation n’a pas jugé utile de présenter des comptes pro-forma en annexe.

## **Justification des appréciations**

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l’audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l’état d’urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d’avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l’organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C’est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d’ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s’inscrivent dans le contexte de l’audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n’exprimons pas d’opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- Comme l’indique le 1<sup>er</sup> paragraphe de l’annexe des comptes annuels, la crise sanitaire liée à la COVID-19 s’est déclenchée au cours de l’exercice social et la Fondation a été impactée fortement tant au niveau humain au niveau de ses résidents et patients, qu’au niveau financier. La Fondation indique les principales hausses de charges et pertes de recettes induites par la pandémie, et précise qu’elle a cependant bénéficié d’aides complémentaires de l’ARS pour un montant total de 411 K€ sur l’exercice 2020 et que, par ailleurs, certains postes de charges ont été diminués du fait de la COVID-19, comme

les frais de transport pour l'accueil de jour, certaines prestations paramédicales et les frais d'activités. S'agissant des effets de la crise sanitaire sur l'activité future, la Fondation indique qu'ils sont en revanche difficilement quantifiables, compte tenu de l'imprévisibilité des mesures de confinement, d'autorisations de circulation des personnes etc. Quoi qu'il en soit, ces événements ne sont pas jugés de nature à remettre en cause la continuité d'exploitation.

Nous avons vérifié que les états financiers prennent en compte dans les évaluations retenues l'impact de cette crise sanitaire et de ses conséquences pour les seuls éléments connus à la date d'arrêtés des comptes. Nous avons aussi vérifié l'absence de risques à court terme sur la continuité d'exploitation.

- Au paragraphe 5.1.3. Indemnité de départ à la retraite, la Fondation indique que Le montant des droits acquis par les salariés pour indemnités de départ à la retraite à la date de clôture de l'exercice, pour les salariés embauchés en contrat à durée indéterminée, a été estimé selon la même méthode de calcul que l'exercice précédent. Elle rappelle que seule la partie de cet engagement correspondant aux salariés présents depuis plus de 15 ans et dont le départ est prévu dans un délai de 5 ans a été comptabilisée au passif du bilan 2020

Nous avons constaté la permanence des méthodes appliquées dans ce calcul et vérifié l'exactitude des effectifs pris en compte au 31/12/2020 des bases salariales associées.

### **Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux adhérents**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer

la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la Fondation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Direction.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Fondation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs

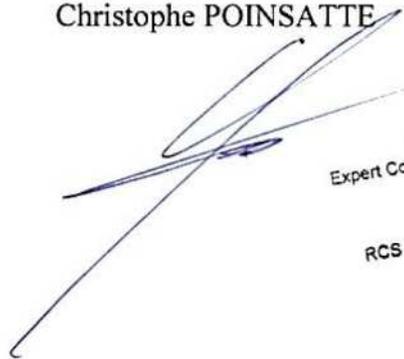
pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly, le 14 mai 2021

Le commissaire aux comptes

Christophe POINSATTE



AURA-CONSEIL  
Christophe POINSATTE  
Expert Comptable, Commissaire aux Comptes  
60 rue de Paris  
95150 Tavigny  
Tel. : +33 (09) 81 18 03 82  
RCS Pontoise 509 868 952 - NAF 6920Z

<b>BILAN ACTIF</b>	<b>Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)</b>			<b>Exercice précédent 31/12/2019</b>	
	<b>ACTIF</b>	<b>Brut</b>	<b>Amortissements et dépréciations</b>	<b>Net</b>	<b>Net</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>					
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>151 133</b>	<b>145 994</b>	<b>5 139</b>	<b>8 235</b>	
Frais d'établissement	-	-	-	-	
Frais de recherche et développement	-	-	-	-	
Donations temporaires d'usufruit	-	-	-	-	
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	151 133	145 994	5 139	8 235	
Immobilisations incorporelles en cours	-	-	-	-	
Avances et acomptes	-	-	-	-	
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>19 038 956</b>	<b>11 597 689</b>	<b>7 441 267</b>	<b>8 037 843</b>	
Terrains	22 562	14 290	8 272	9 025	
Constructions	16 565 746	9 649 897	6 915 849	7 565 337	
Installations techniques, matériel et outillage industriels, autres immobilisations	1 351 276	1 012 350	338 926	297 212	
Immobilisations corporelles en cours	1 054 371	921 152	133 219	166 269	
Avances et acomptes	45 001	-	45 001	-	
<b>Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	
<b>Immobilisations financières</b>	<b>550 572</b>	<b>-</b>	<b>550 572</b>	<b>528 106</b>	
Participations et Créances rattachées	-	-	-	-	
Autres titres immobilisés	202 700	-	202 700	200 000	
Prêts	323 144	-	323 144	303 378	
Autres	24 728	-	24 728	24 728	
<b>TOTAL (I)</b>	<b>19 740 661</b>	<b>11 743 683</b>	<b>7 996 978</b>	<b>8 574 184</b>	
<b>COMPTES DE LIAISON (II)</b>					
<b>ACTIF CIRCULANT</b>					
<b>Stocks et en-cours</b>	<b>71 301</b>	<b>-</b>	<b>71 301</b>	<b>49 760</b>	
<b>Avances &amp; acomptes sur commandes en cours</b>	<b>6 779</b>	<b>-</b>	<b>6 779</b>	<b>400</b>	
<b>Créances</b>	<b>1 131 323</b>	<b>330 691</b>	<b>800 632</b>	<b>758 085</b>	
Créances clients usagers et comptes rattachés	1 088 818	330 691	758 127	692 102	
Créances reçues par legs ou donations	-	-	-	-	
Autres	42 505	-	42 505	65 983	
<b>Valeurs mobilières de placement</b>	<b>7 909 969</b>	<b>154 487</b>	<b>7 755 482</b>	<b>6 994 987</b>	
<b>Instruments de trésorerie</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	
<b>Disponibilités</b>	<b>1 429 095</b>	<b>-</b>	<b>1 429 095</b>	<b>1 503 587</b>	
<b>Charges constatées d'avance</b>	<b>36 665</b>	<b>-</b>	<b>36 665</b>	<b>41 074</b>	
<b>TOTAL (II)</b>	<b>10 585 132</b>	<b>485 178</b>	<b>10 099 954</b>	<b>9 347 893</b>	
Frais d'émission des emprunts (IV)					
Primes de remboursement des emprunts (V)					
Ecarts de conversion actif (VI)					
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)</b>	<b>30 325 793</b>	<b>12 228 861</b>	<b>18 096 932</b>	<b>17 922 077</b>	

## BILAN PASSIF

<b>ACTIF</b>	<b>31/12/2020</b>	<b>31/12/2019</b>
<b>FONDS PROPRES</b>		
<b>Fonds propres sans droit de reprise</b>	<b>1 550 419</b>	<b>1 549 608</b>
Fonds propres statutaires	-	-
Fonds propres complémentaires	1 550 419	1 549 608
<b>Fonds propres avec droit de reprise</b>	-	-
Fonds statutaires	-	-
Fonds propres complémentaires	-	-
<b>Ecart de réévaluation</b>	-	-
<b>Réserves</b>	<b>4 908 789</b>	<b>4 764 911</b>
Réserves statutaires ou contractuelles	-	-
Réserves pour projet de l'entité	3 738 131	3 729 109
- Excédents affectés à l'investissement	2 388 550	2 374 377
- Réserves de trésorerie	499 652	499 652
- Réserves de compensation	849 929	855 080
Autres	1 170 657	1 035 802
<b>Report à nouveau</b>	<b>2 313 357</b>	<b>1 917 426</b>
<b>Excédent ou déficit de l'exercice</b>	<b>354 646</b>	<b>540 618</b>
<b>Situation nette (sous-total)</b>	<b>9 127 210</b>	<b>8 772 564</b>
<b>Fonds propres consommables</b>		
<b>Subventions d'investissement</b>	-	-
<b>Provisions réglementées</b>	-	527 021
<b>TOTAL (I)</b>	<b>9 127 210</b>	<b>9 299 586</b>
<b>COMPTES DE LIAISON (II)</b>		
<b>FONDS REPORTES ET DEDIES</b>		
Fonds reportés liés aux legs ou donations	-	-
Fonds dédiés	860 833	322 770
<b>TOTAL (III)</b>	<b>860 833</b>	<b>322 770</b>
<b>PROVISIONS</b>		
Provisions pour risques	-	-
Provisions pour charges	-	-
<b>TOTAL (IV)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>DETTES</b>		
Emprunts obligataires	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	4 131 649	4 669 716
Emprunts et dettes financières diverses	199 471	259 766
Dépôts et cautionnements reçus	287 525	318 487
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	374 398	378 692
Dettes des legs ou donations	-	-
Dettes fiscales et sociales	2 749 102	2 295 264
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	-
Autres dettes	125 285	136 323
Instruments de trésorerie	-	-
Produits constatés d'avance	241 459	241 475
<b>TOTAL (V)</b>	<b>8 108 889</b>	<b>8 299 722</b>
<b>Ecart de conversion passif (VI)</b>		

COMPTE DE RESULTAT	31/12/2020	31/12/2019
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		
<b>Cotisations</b>		
<b>Ventes de biens et services</b>	<b>565 399</b>	<b>592 998</b>
Ventes de biens	-	-
Ventes de prestations de services	565 399	592 998
<b>Produits de tiers financeurs</b>	<b>10 942 607</b>	<b>10 520 110</b>
Dotation Etat - Dépendance - Hébergement	10 874 899	10 432 186
Subventions d'exploitation	67 708	87 924
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
<b>Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges</b>	<b>139 125</b>	<b>141 526</b>
<b>Utilisations des fonds dédiés</b>	<b>106 258</b>	
<b>Autres produits</b>	<b>10 739</b>	<b>20 046</b>
<b>TOTAL I</b>	<b>11 764 128</b>	<b>11 274 680</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
<b>Achats de marchandises</b>	<b>758 696</b>	<b>730 405</b>
<b>Variation de stocks</b>	<b>- 21 540</b>	<b>3 305</b>
<b>Autres achats et charges externes</b>	<b>2 182 860</b>	<b>2 269 387</b>
<b>Aides financières</b>		
<b>Impôts, taxes et versements assimilés</b>	<b>570 435</b>	<b>533 470</b>
<b>Salaires et traitements</b>	<b>6 888 738</b>	<b>6 360 223</b>
<b>Charges sociales</b>		
<b>Dotations aux amortissements et aux dépréciations</b>	<b>738 760</b>	<b>747 482</b>
<b>Dotations aux provisions</b>		
<b>Reports en fonds dédiés</b>	<b>117 300</b>	<b>132 261</b>
<b>Autres charges</b>	<b>9 293</b>	<b>19 145</b>
<b>TOTAL II</b>	<b>11 244 542</b>	<b>10 795 678</b>
<b>1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>	<b>519 586</b>	<b>479 002</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
<b>De participations</b>		
<b>D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé</b>	<b>19 472</b>	<b>23 015</b>
<b>Autres intérêts et produits assimilés</b>	<b>9 138</b>	<b>15 627</b>
<b>Reprises sur dépréciations, provisions et transferts de charges</b>	<b>1 817</b>	<b>86 877</b>
<b>Différences positives de change</b>		
<b>Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement</b>	<b>42 911</b>	<b>59 657</b>
<b>TOTAL III</b>	<b>73 338</b>	<b>185 176</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>		
<b>Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions</b>	<b>36 477</b>	
<b>Intérêts et charges assimilées</b>	<b>185 762</b>	<b>212 549</b>
<b>Différences négatives de change</b>		
<b>Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement</b>	<b>23 746</b>	<b>10 588</b>
<b>TOTAL IV</b>	<b>245 985</b>	<b>223 137</b>
<b>2 - RESULTAT FINANCIER (III-IV)</b>	<b>-172 647</b>	<b>-37 961</b>
<b>3 - RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)</b>	<b>346 939</b>	<b>441 041</b>

COMPTE DE RESULTAT (suite)	31/12/2020	31/12/2019
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
Sur opérations de gestion	32 546	107 780
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
<b>TOTAL V</b>	<b>32 546</b>	<b>107 780</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		
Sur opérations de gestion	7 217	8 203
Sur opérations en capital	17 622	
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions		
<b>TOTAL VI</b>	<b>24 839</b>	<b>8 203</b>
<b>4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)</b>	<b>7 707</b>	<b>99 577</b>
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
<b>Total des produits (I+III+V)</b>	<b>11 870 012</b>	<b>11 567 636</b>
<b>Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)</b>	<b>11 515 366</b>	<b>11 027 018</b>
<b>6 - EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>354 646</b>	<b>540 618</b>
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
Dons en nature		
Prestations en nature	-	-
Bénévolat		
<b>TOTAL</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens	-	-
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
<b>TOTAL</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

## **FONDATION CONDE**

Annexe aux comptes annuels  
de l'exercice clos le 31/12/2020

## 1. Faits majeurs de l'exercice

La crise sanitaire liée à la COVID-19 s'est déclenchée au cours de l'exercice social et la Fondation Condé a été impactée fortement tant au niveau humain qu'au niveau de ses résidents et patients, qu'au niveau financier.

Augmentations de charges :

- EPI et matériels : 42 K€
- Primes COVID accordées : 199 K€
- Revalorisation Ségur de la Santé : 129 K€

Pertes de recettes :

- Baisse de 531 journées par rapport au budget à l'USLD soit environ 41 K€
- Baisse de 290 journées par rapport au budget à l'EHPAD soit environ 22 K€
- Perte des forfaits journaliers sur le SSR soit environ 12 K€

Ces surcoûts et pertes de recettes sont donc évalués à un montant de 445 K€.

La Fondation Condé a bénéficié d'aides complémentaires de l'ARS pour un montant total de 411 K€ sur l'exercice 2020. Par ailleurs, certains postes de charges ont été diminués du fait de la COVID-19, comme les frais de transport pour l'accueil de jour, certaines prestations paramédicales et les frais d'activités.

Les effets de la crise sanitaire sur l'activité future sont en revanche difficilement quantifiables, compte tenu de l'imprévisibilité des mesures de confinement, d'autorisations de circulation des personnes etc. Quoi qu'il en soit, ces événements ne sont pas jugés de nature à remettre en cause la continuité d'exploitation.

## 2. Principes, règles et méthodes comptables

### 2.1 Présentation des comptes

Les documents dénommés états financiers comprennent :

- le bilan et ses annexes (établissement et siège consolidé),
- le compte de résultat (établissement et siège consolidé),
- l'annexe aux comptes annuels consolidés

## 2.2 Méthode générale

Les comptes annuels ont été établis et présentés selon la nouvelle réglementation française en vigueur, résultant des règlements du Comité de la Réglementation Comptable (CRC). La Fondation a ainsi arrêté ses comptes clos au 31.12.2020 en respectant le nouveau règlement ANC N° 2018-06 du 5 décembre 2018, s'appliquant aux comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2020.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

## 2.3 Changement de méthode

### 2.3.1 Changement de méthode comptable

Cette première application du règlement ANC N° 2018-06 représente un changement de méthode comptable par rapport à l'exercice 2019.

Le seul reclassement effectué par rapport aux informations comptables présentées historiquement dans les états financiers de l'exercice précédent a concerné la provision réglementée d'un montant de 527 K€. Cette dernière a été reclassée en fonds dédiés conformément au nouveau plan comptable (Cf. 3.2.1 *Tableau des Fonds propres ci-dessous*)

La Fondation n'a pas jugé utile de présenter des comptes pro-forma en annexe.

Pour mémoire, il avait été mentionné dans l'annexe des comptes clos au 31/12/2019 la décision du conseil d'administration du 29 mars 2019 d'anticiper dans les comptes clos au 31/12/2019 le reclassement des fonds associatifs qui sera requis par les modifications du plan comptable des associations à compter du 1er janvier 2020.

Conformément au nouveau règlement qui a supprimé le traitement comptable spécifique introduit en 1999 et qui permettait à une association de distinguer les subventions d'investissement destinées à financer un bien renouvelable ou non par l'organisme, il a été décidé de réaffecter les subventions d'investissements non renouvelables qui étaient comptabilisées en comptes #102 vers la réserve pour investissement (compte #106820) pour des montants de respectivement 1 757 k€ et 290 k€ euros.

## 2.3.2 Changement de méthode de présentation

Néant

## 2.3.3 Changement de méthode d'évaluation

Néant

## 3. Informations relatives au bilan

### 3.1 Actif

#### 3.1.1 Tableau des immobilisations

Rubriques	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles	205 991		54 858	151 133
Immobilisations corporelles	19 138 975	151 526	251 544	19 038 957
Immobilisations financières	528 107	22 466		550 573
<b>TOTAL</b>	<b>19 873 073</b>	<b>173 992</b>	<b>306 402</b>	<b>19 740 663</b>

#### 3.1.2 Tableau des amortissements

Rubriques	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles	197 757	3 095	54 858	145 994
Immobilisations corporelles	11 101 132	730 479	233 922	11 597 689
<b>TOTAL</b>	<b>11 298 889</b>	<b>733 574</b>	<b>288 780</b>	<b>11 743 683</b>

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

- Logiciels informatiques	1 à 3 ans
- Constructions	40 ans
- Agencements et aménagements des constructions	10 ans
- Matériel et outillage	5 ans
- Mobilier de bureau	10 ans
- Matériel informatique	3 ans

#### 3.1.3 Immobilisations financières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

### 3.1.4 Evaluation des stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode « du coût moyen unitaire pondéré » (CMUP).

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires

### 3.1.5 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Rubriques	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Échéance < 1an	Échéance > 1 an
Créances clients et comptes rattachés	1 088 818	1 088 818	
Avances & acomptes	6 779	6 779	
Débiteurs divers	9 327	9 327	
Produits à recevoir	33 178	33 178	
Charges constatées d'avances	36 665	36 665	
<b>TOTAL</b>	<b>1 174 767</b>	<b>1 174 767</b>	

### 3.1.6 Valeurs mobilières de placement

Titres	Valeur d'acquisition	Cours à la clôture	Plus value latente	Moins value latente
Portefeuille SG	1 801 895	1 801 895		
portefeuille CE	4 632 772	4 632 772		
Valeurs Pierre	533 572	379 323		154 249
Portefeuille MIRABAUD	642 984	750 823	108 078	239
<b>Total :</b>	<b>7 611 223</b>	<b>7 564 813</b>	<b>108 078</b>	<b>154 488</b>

### 3.1.7 Charges constatées d'avances

Le montant des charges constatées d'avances s'élève à 36 665 € pour l'exercice 2020.

## 3.2 Passif

### 3.2.1 Fonds propres

Variation des fonds propres	31/12/2019	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution	31/12/2020		
Fonds propres sans droit de reprise	1 280 325	14 984			1 295 309		
Fonds propres avec droit de reprise	269 283			(14 173)	255 110		
Ecart de réévaluation	0				0		
Réserves affectées à l'investissement	2 374 377		14 173		2 388 550		
Réserves de trésorerie	499 652				499 652		
Réserves de compensation	855 080	(5 151)			849 929		
Autres réserves	1 035 802				1 035 802		
Report à nouveau	1 917 426	395 930			2 313 356		
Excédent ou déficit de l'exercice	540 618	(540 618)	354 646		354 646		
<b>Situation nette</b>	<b>8 772 564</b>	<b>(134 855)</b>	<b>368 819</b>	<b>(14 173)</b>	<b>8 992 355</b>		
Fonds propres consommables		134 855			134 855		
Subventions d'investissement	0				0		
Provisions réglementées	527 021			(527 021)	0		
<b>TOTAL</b>	<b>9 299 586</b>	<b>0</b>	<b>368 819</b>	<b>(541 194)</b>	<b>9 127 210</b>		

NB : Rappel du paragraphe 2.3.1 Changement de méthode comptable : la provision réglementée figurant dans les comptes clos au 31/12/2019 pour un montant de 527 k€ a été reclassée, conformément au nouveau plan comptable, en fonds dédiés pour investissement.

Variation des fonds dédiés issus de:	Montant au début de l'exercice	Reports	Utilisation en cours d'exercice		Transferts	A la clôture de l'exercice	
			Montant global	dont Rembt.		Montant global	dont Fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Fonds dédiés à l'activité EHPAD	195 958 €	117 300 €	(106 258)	- €	527 021 €	734 021 €	- €
Fonds dédiés à l'activité USSR	126 812 €	- €	- €	- €	- €	126 812 €	- €
<b>TOTAL</b>	<b>322 770 €</b>	<b>117 300 €</b>	<b>- 106 258 €</b>	<b>- €</b>	<b>527 021 €</b>	<b>860 833 €</b>	<b>- €</b>

NB : Les Fonds dédiés constatés sur 2020 sont relatifs à du budget alloué en cours d'année par les autorités de tutelles pour une année complète et dont une partie n'a pas été utilisée.

### 3.2.2 Etat des dettes

Dettes	Montant Brut	Degré d'exigibilité du passif	
		Échéances à moins d'1 an	Échéances à plus d'1 an
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	4 131 649	544 401	3 587 248
Emprunts et dettes financières divers	155 936	31 805	124 131
Dépôts et cautionnements reçus	287 525		287 525
intérêts courus	43 535	43 535	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	374 398	374 398	
Dettes fiscales et sociales	2 749 102	2 749 102	
Dettes sur immobilisations			
Autres dettes	125 285	125 285	
Produits constatés d'avances	241 459		241 459
<b>Total :</b>	<b>8 108 889</b>	<b>3 868 526</b>	<b>4 240 363</b>

## 4. Informations relatives au compte de résultat

### 4.1 Ventilation des produits d'exploitation

■ Ressources propres	5 126 856 €
■ Dotations de l'état	6 324 207 €
■ Subventions	56 943 €
■ Autres produits de gestion courante	10 739 €
■ Reprises de provisions	113 297 €
■ Transfert de charges	<u>132 086 €</u>
<b>Total</b>	<b>11 764 128 €</b>

### 4.2 Résultat financier

Il correspond à :

■ Les charges nettes sur cessions de titres	-23 746 €
■ Les produits de cessions de titres	+42 911 €
■ Les revenus des VMP et autres placements	+28 610 €
■ Aux charges d'intérêts des emprunts	- 185 762 €
■ Dépréciation du portefeuille	- 36 477 €
■ Reprise de provision	<u>+ 1 817 €</u>
<b>Total</b>	<b>- 172 647 €</b>

### 4.3 Résultat exceptionnel

Il correspond :

■ Aux produits sur exercices antérieurs	+ 32 546 €
■ Aux charges sur exercices antérieurs	- 7 217 €
■ Valeurs comptables sur éléments d'actifs cédés	<u>- 17 622 €</u>
<b>Total</b>	<b>+ 7 707 €</b>

## 5. Autres informations

### 5.1 Engagement hors bilan

#### 5.1.1 Emprunts auprès des organismes bancaires

ENGAGEMENTS RECUS		
Objet	Organisme	Montant
Emprunt CDC de 1 632 241 € Pour l'humanisation de la maison médicale Remboursement par annuités constantes sur 25 ans au taux de 5.80%	Garantie de la commune de Chantilly (délibération du 07/11/97)	454 841.79
	Garantie du Département de l'Oise (délibération du 11/12/97)	914 694.10
	Garantie de la Société Générale (acte du 29/01/98)	156 157,74
Emprunt DEXIA de 3 000 000 € Pour les travaux de modernisation de la maison de retraite Remboursement par amortissement constant du capital sur 30 ans au taux de 4.98%	Garantie de la commune de Chantilly	500 000.00
	Garantie du Département de l'Oise	1 500 000.00

- Le capital restant dû de l'emprunt CDC au 31/12/2020 est de 328 291 €.
- Le capital restant dû de l'emprunt DEXIA au 31/12/2019 est de 1 407 080 €.
- Par ailleurs, la Fondation condé a signé un bail emphytéotique avec l'OPAC pour une durée de 55 ans à compter du 1er juillet 1984 pour un ensemble de bâtiments à aménager situé à Chantilly.

#### 5.1.2 Crédit- bail

Raison Sociale du cocontractant	Nature du contrat	Date du contrat	Durée du contrat	Redevances payées		Restant à payer			Total restant à payer	Prix d'achat résiduel
				de l'exercice	cumulées	moins d'1 an	1 à 5 ans	+ de 5 ans		
<b>Crédit-bail</b>										
SOGLEASE (Equipement cuisine)	CB	06/06/2015	5 ANS	6 264	50 015					
SOGLEASE (Equipement CORFU)	CB	01/01/2016	5 ANS	9 389	46 946	0				

#### 5.1.3 Indemnités de départ à la retraite

Le montant des droits acquis par les salariés pour indemnités de départ à la retraite à la date de clôture de l'exercice, pour les salariés embauchés en contrat à durée indéterminée, a été estimé selon la même méthode de calcul que l'exercice précédent à 628 541 €.

La partie de cet engagement correspondant aux salariés présents depuis plus de 15 ans et dont le départ est prévu dans un délai de 5 ans a comptabilisée au passif du bilan 2020 pour un montant de 291 513 €.

## **5.2 Honoraires du commissaire aux comptes**

Le montant facturé par le commissaire aux comptes au titre de l'audit légal qui figure au compte de résultat est de 14 160 € TTC.

## **5.3 Rémunération des dirigeants**

Conformément à l'article 20 de la loi du 23 mai 2006 sur le volontariat associatif, concernant la rémunération des dirigeants, nous vous informons que les membres du Conseil d'administration de la Fondation Condé sont des bénévoles non rémunérés.

## **5.4 Contributions volontaires en nature**

Néant

## 5.5 Effectifs

Répartition par catégorie professionnelle selon les différents contrats de travail

CDI	Effectif physique		Effectif en ETP	
	HOMMES	FEMMES	HOMMES	FEMMES
<b>Cadres</b>	7	13	5.30	12.43
<b>Employés:</b> filière soignante et éducative jusqu'au coeff. 391	4	59	4	57.32
<b>Professions intermédiaires:</b> non cadre dont le coeff. est sup. à 391	3	23	3	22.34
<b>Ouvriers:</b> filière logistique jusqu'au coeff. 391	4	22	4	22
<b>Total</b>	<b>18</b>	<b>117</b>	<b>16.30</b>	<b>114.09</b>
CDD	HOMMES	FEMMES	HOMMES	FEMMES
<b>Cadres</b>	0	0	0	0
<b>Employés:</b> filière soignante et éducative jusqu'au coeff. 391	0	4	0	4
<b>Professions intermédiaires:</b> non cadre dont le coeff. est sup. à 391	0	3	0	2.93
<b>Ouvriers:</b> filière logistique jusqu'au coeff. 391	1	5	1	4.52
<b>Total</b>	<b>1</b>	<b>12</b>	<b>1</b>	<b>11.45</b>